

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2000)
Heft:	3
Artikel:	L'aménagement du territoire : vision du praticien
Autor:	Chanard, Thierry
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-957312

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aménagement du territoire

Vision du praticien

12

Raumplanung, eine Vision aus der Sicht des Praktikers

Unser Lebensraum ist ein kostbarer Gegenstand, den es, im Sinne der eidgenössischen Gesetzgebung, durch eine haushälterische und vernünftige Nutzung zu bewahren gilt. Die Vielfältigkeit und die Reichhaltigkeit seiner verschiedenen Bestandteile wirken etwas verwirrend sobald es um die Definition des Fachs Raumplanung geht. Wie «RaumplanerIn» definieren, hat er/sie doch während der Ausübung seines/ihres Berufes mit allen möglichen Unterschungen ebenen und einer ganzen Reihe von Disziplinen zu tun? Zudem eröffnet die Entwicklung der Planungstechniken, mit Hilfe der Informatik, neue Perspektiven und zieht kompetente Fachleute aus verwandten Bereichen an. Jede(r) muss also seinen Platz in einer transversalen und koordinierten Interdisziplinarität, im Dienste einer gleichen Sache finden.

Le territoire est un bien précieux qu'il s'agit de préserver par une utilisation mesurée et rationnelle au sens de la loi fédérale. La multitude et la richesse de ses composantes engendrent une certaine confusion quant à la définition de la discipline de l'aménagement du territoire. Comment peut-on définir l'aménagiste dans une pratique où toutes les échelles d'investigation et où une vastitude de disciplines sont abordées ? De plus, l'évolution des techniques de planification supportées par l'informatique offre de nouvelles perspectives et attire d'autres spécialistes compétents en la matière. Chacun doit donc trouver sa place au service d'une même cause dans une pluridisciplinarité transversale et coordonnée.

Le territoire, un patrimoine précieux

Les effets de la construction d'après guerre et du «zoning» sont apparus depuis de nombreuses années déjà, mais l'acuité avec laquelle ils se font désormais ressentir repose en d'autres termes la pratique de la discipline.

Le délabrement social accentué par l'isolement de certaines couches de population dans des secteurs monofonctionnalisés à outrance, ouvre l'enlaidissement du territoire, est l'une des conséquences les plus lisibles de l'application des plans des zones.

On ne peut se contenter d'accuser trop rapidement l'aménagement du territoire. Ce dernier suit les orientations politiques qu'une ambition d'expansion trop rapide – et souvent incontrôlée – a prescrites. Or, les villes, les agglomérations, les territoires ruraux et les paysages qui les traversent ne se sont pas construits en quelques années. Ils sont le fruit d'une évolution lente, logique mais aussi sensible et fragile qu'une une construction corallienne.

Le territoire est un patrimoine précieux que l'on doit partager pour vivre mieux ensemble. La loi fédérale en aménagement du territoire préconise en tout premier lieu une utilisation mesurée et rationnelle de ce bien dont nous usons (et abusons ?) anticipant bien avant l'heure les fondements d'un développement durable qui, plus qu'une découverte, est devenu une nécessité impérieuse.

► Thierry Chanard
urbaniste FSU
Directeur associé, bureau
GEA, Lausanne

Les contraintes de la discipline

S'il semble donc logique de développer une «discipline» autour de l'aménagement du territoire, ce terme prend un sens plus littéral dans son mode de gestion et d'application. Les lois et les procédures sont telles qu'il se vit ou se ressent dans un carcan difficile à accepter, voire supporter pour ceux qui en sont les «victimes». Mais lorsque l'on veut défendre chaque portion territoriale comme un bien du patrimoine public, l'intérêt général doit se substituer à l'intérêt privé au profit d'un projet d'aménagement, fruit d'une vision multiple et riche de ses différentes composantes.

«L'aménagement du territoire n'appartient à personne en particulier mais bel et bien à tout le monde, dans une pluridisciplinarité transversale et coordonnée.»

De cette richesse, naît souvent la confusion. Qui peut prétendre à «projeter» sur le territoire ? Et «projeter» quoi ? Le projet est-il synonyme nécessairement d'ambition et d'expansion ou peut-on avoir comme projet celui, plus modeste, de préservation, de valorisation ?

Dès lors que les ambitions de développement se sont rétrécies, la discipline a attisé la convoitise de professions qui ont moins (voire pas) l'expérience de la planification et des procédures. Ainsi, la récente récession de la construction a remis en question certaines valeurs qui semblaient établies. On peut entendre parfois que l'aménagement du territoire n'est pas une discipline en soi, chaque acte construit laissant une trace dans le territoire, il est l'acte d'aménagement «d'un territoire» que chaque corporation revendique avec plus ou moins de force, plus ou moins de bonheur.

C'est sans doute oublier que l'aménagement du territoire n'appartient à personne en particulier mais bel et bien à tout le monde, dans une pluridisciplinarité transversale et coordonnée.

Qu'est-ce qu'un aménagiste ?

Comment peut-on dès lors définir l'aménagiste ? Situé à la croisée de nombreux chemins, il est

souvent chargé de jouer le chef d'orchestre pour donner le «La», sans être maître de chaque instrument pour autant.

“L'aménagiste se fait, se construit au fur et à mesure de ses expériences multiples. Il est comme un vin de grande garde, il est rare, se bonifie au fil du temps et atteint sa plénitude après de nombreuses années de bouteille.”

Le dispositif juridique s'étant considérablement étoffé et compliqué, et les techniques ayant beaucoup évolué, il doit posséder de solides connaissances pluridisciplinaires afin de répondre, avec aisance et acuité, à des questions toutes aussi diverses que la préservation d'un paysage d'importance nationale, la révision d'une loi ou la mise en œuvre d'une procédure, le développement d'un quartier, l'analyse d'un règlement... Toutes les échelles d'investigation sont touchées, du micro au macro, toutes les disciplines aussi, de la biologie au trafic routier.

Et lorsqu'il n'est pas le spécialiste au service du projet, il doit se muter en conseiller, homme de dialogue et de concertation, dans le contexte de la participation.

L'aménagiste se fait, se construit au fur et à mesure de ses expériences multiples. Il est comme un vin de grande garde, il est rare, se bonifie au fil du temps et atteint sa plénitude après de nombreuses années de bouteille.

Lorsque l'on se rappelle que la profession n'est pas juridiquement protégée, force est d'admettre que, la confusion aidant, de nombreux aménagistes n'en sont pas nécessairement, malgré leurs compétences dans telle ou telle autre discipline... Outre les difficultés relatives aux dispositifs légaux, le sujet traité peut aboutir à une résolution partielle et lacunaire dont les répercussions sont susceptibles d'apparaître sournoisement, beaucoup plus tard.

Quelle évolution pour l'aménagement du territoire ?

La discipline devrait être convoitée par vocation plus que par intérêt. L'évolution récente des techniques de planification supportées par l'outil informatique offre de nouvelles perspectives pour être au service d'un projet qui attire des spécialistes toujours plus nombreux et compétents en la matière. Mais l'informatique ne s'est à ce jour jamais substituée au projet !

C'est pourquoi chaque spécialité touchant de près ou de loin à l'aménagement du territoire doit le servir en y occupant sa juste place, en coordination avec les autres intervenants. Alors, ne confondons pas géomètres, urbanistes, architectes,

ingénieurs trafic ou en environnement, géographes, paysagistes : bien que de cultures différentes, ces spécialistes savent se structurer en équipes pluridisciplinaires en fonction des sujets traités, au service d'un projet qui anticipe les développements territoriaux.

Plutôt que «The right man at the right place», on serait tenté d'affirmer «The right place in the right village».

Alors si l'aménagement du territoire n'est plus celui du zoning d'autan, que devient-il et quel est son avenir ?

Réparons tout d'abord les erreurs du passé pourra-t-on répondre : revitalisons les centres urbains, supprimons progressivement les ghettos, résolvons les problèmes liés à l'accroissement de la mobilité, densifions les territoires déjà construits, évitons le gaspillage, la surconstruction, gérons et valorisons. En bref, faisons en sorte que, malgré les accélérations de notre société ultralibérale, le territoire continue de vivre son rythme biologique, en harmonie avec l'environnement, l'économie et les aspects sociaux, piliers d'un développement plus durable... Ceci pourrait encourager les collectivités publiques à envisager l'aménagement du territoire comme une opportunité et non comme une contrainte.

Alors parlons peut-être du «management territorial» puisque les néologismes sont à la mode et qu'il faut être dans le «trend...».

“Faisons en sorte que, malgré les accélérations de notre société ultralibérale, le territoire continue de vivre son rythme biologique, en harmonie avec l'environnement, l'économie et les aspects sociaux, piliers d'un développement plus durable.”

Mais n'oublions pas que le territoire, même s'il est le fruit d'un projet originel, se construira des humains qui se l'approprieront, l'investiront progressivement, le feront vivre d'une cristallisation qui, qu'on le veuille ou non, sera redevenue progressive. ■